



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



GAPASE

Groupe **A**cadémique de **P**révention et
d'**A**ppui à la **S**écurisation des **E**tablissemments

EMS

Equipe mobile de sécurité

Contexte national

1990 : Compréhension du phénomène, mesure des conséquences

2011 : Enquêtes Nationales de Climat Scolaire et de Victimation

2013 : Campagne nationale articulée autour de 4 axes : sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge

Création du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »

2014 : Mise en place d'un numéro national d'écoute et de prise en charge

2015 : Journée nationale de lutte contre le harcèlement : le premier jeudi après les vacances de la Toussaint

2017 : Accent mis sur l'éducation des témoins

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  3020

Une priorité affirmée

Depuis la loi de refondation de 2013, les textes établissent la lutte contre le harcèlement comme une priorité pour chaque établissement scolaire.

La Circulaire du 13 Août 2013 :

« Chaque école et chaque établissement doit disposer d'un plan de prévention du harcèlement »

- ❑ **Principes de ce plan:** lister les actions mises en place pour lutter contre le harcèlement au sein de l'établissement et évaluer leur impact (outils d'autodiagnostic et enquêtes locales de climat scolaire) en s'appuyant sur l'approche climat scolaire

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

Quelques chiffres

- **12%** des élèves du cycle 3 victimes de harcèlement, dont **5% de manière sévère (*)**
- **10%** des collégiens, dont **7% de manière sévère (**)**
- **3,4%** des lycéens, dont **1,4% de manière sévère (**)**
- **700 600** élèves concernés, dont **295 600** de cycle 3
- **En 2015-2016 : 65000** appels au **3020**

*Enquête réalisée par l'UNICEF et l'Observatoire international de la violence à l'école **Enquête réalisée par la DEPP

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE **3020**

Qu'est-ce que le harcèlement ?

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  3020

Définition du harcèlement

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être **verbale**, **physique** ou **psychologique**.

Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut pas se défendre.

1/10

1 enfant sur 10
est victime de
harcèlement



Etude sur la « victimisation scolaire », 2011

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

Le cadre légal

Le harcèlement moral est un délit. Article 222-33-2-2 du Code pénal :

« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une **altération de sa santé physique ou mentale** est puni **d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende** lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail. »

Circonstances aggravantes :

- 1/ Lorsque les faits sont commis sur **un mineur de moins de quinze ans**,
- 2/ Lorsqu'ils sont commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité due à **une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique**, est apparente ou connue de leur auteur,
- 3/ Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un **service de communication au public en ligne**

1 circonstance aggravante : **2 ans de prison et 30 000 euros d'amende**

2 circonstances aggravantes : **3 ans de prison et 45 000 euros d'amende**

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  **3020**

Deux approches

School bullying (bully : brute)

Dan Olweus

Approche individuelle

- Des actes répétés,
- perpétrés dans le cadre d'une disproportion des forces,
- par des individus agressifs, avec l'intention de nuire.

Le bullying met l'accent sur les harceleurs, les bullies.

Mobbing (foule / populace)

Anatol Pikas

Approche contextuelle

- Un phénomène de groupe,
- La disproportion résulte principalement de la force du groupe,
- L'intentionnalité n'est pas toujours avérée.

Le mobbing met l'accent sur l'influence du groupe

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE ☎ 3020

Caractéristiques

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :

- ▶ Répétition
- ▶ Rapport de force
- ▶ Isolement de la victime

HARCELEMENT



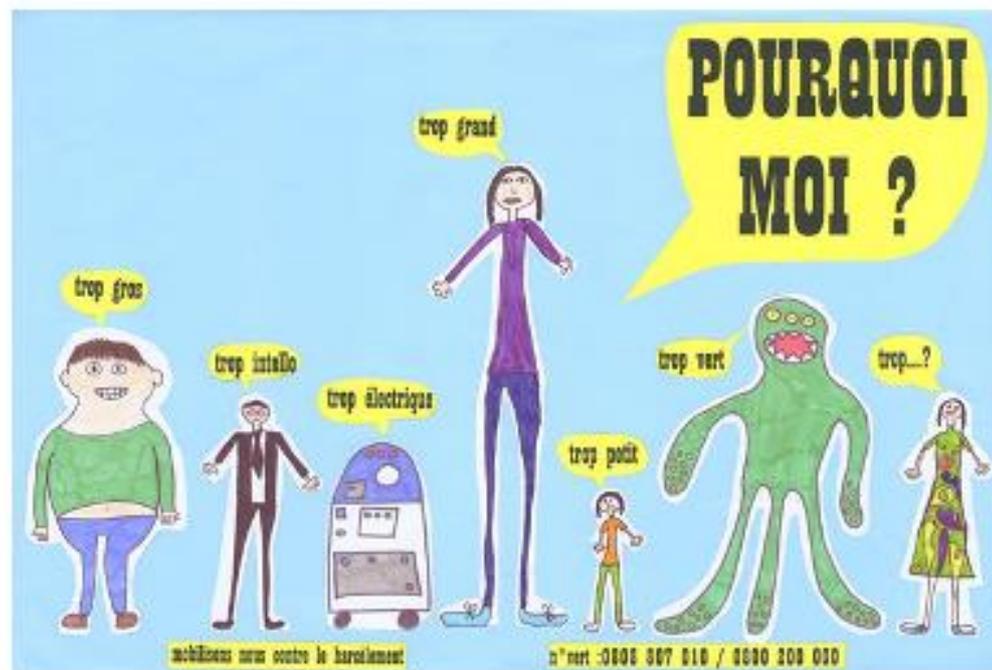
NON AU HARCELEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

La dynamique du harcèlement

Le harcèlement est fondé sur le rejet de la différence et sa stigmatisation

Apparence physique / Identité de genre / Appartenance à une
minorité sociale ou culturelle / Handicaps



Affiche réalisée par des sixièmes d'un collège de Brest, académie de Rennes

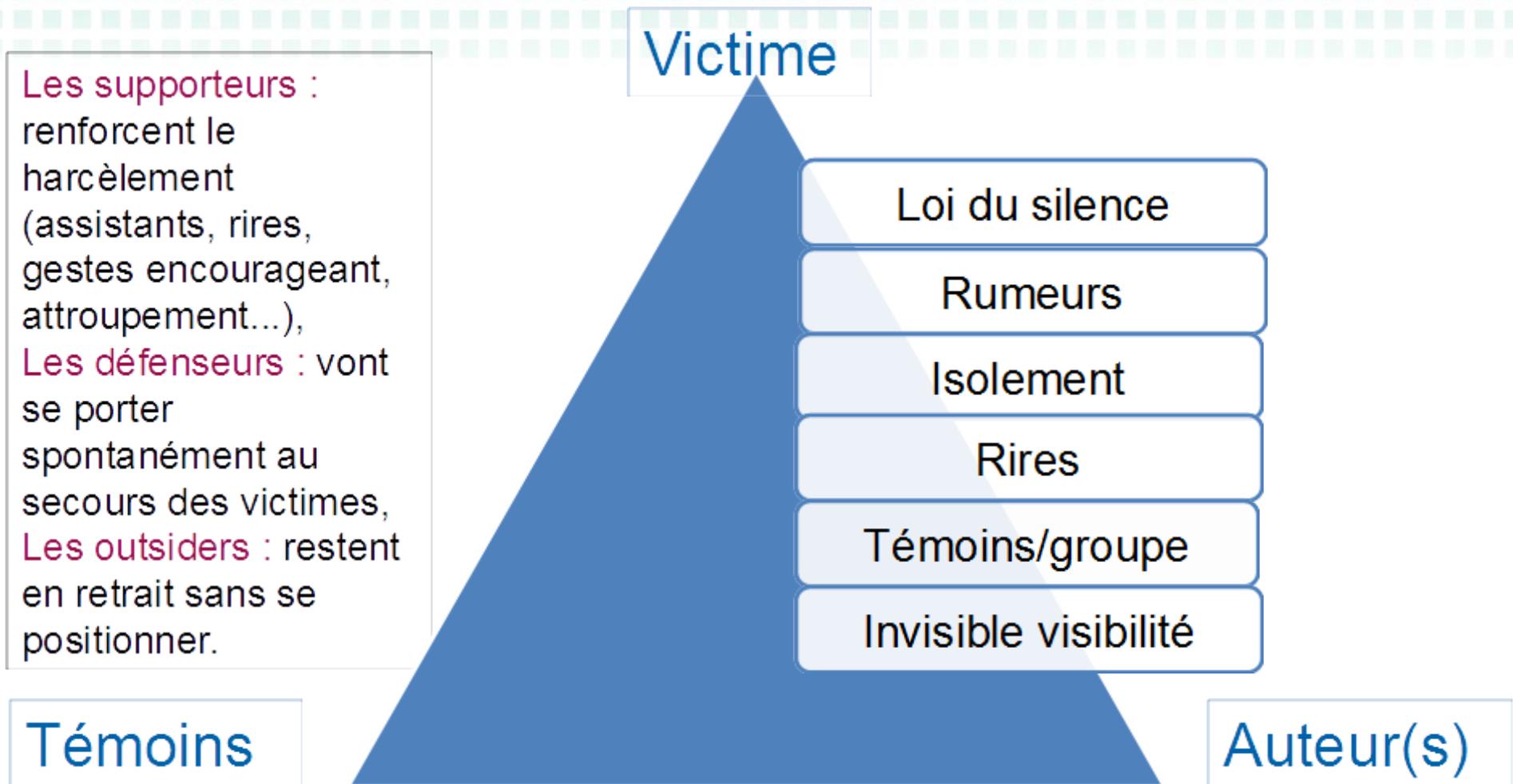
AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE .GOUV.FR



<http://www.gapase.org>

É
GAPASE
Groupe Académique de Prévention et
d'Appui à la Sécurisation des Établissements

Une relation triangulaire



NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

Les différentes formes de harcèlement

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  3020

Vidéo

« Mise au point, il
faut que ça
s'arrête! »

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE ☎ 3020

Le harcèlement physique

10%

DES ÉLÈVES SONT VICTIMES
DE VIOLENCE PHYSIQUE.

Source : E. Debarbieux,
observatoire international de la
violence à l'École. Mai 2011.*

Cette forme de violence se traduit par :

- ▶ Des coups, pincements, tirages de cheveux...
- ▶ des bousculades, jets d'objets,
- ▶ des bagarres organisées par plusieurs bourreaux,
- ▶ des vols avec violences,
- ▶ des enfermements dans une pièce,
- ▶ des violences à connotation sexuelle :
agression, déshabillage, baisers forcés, gestes déplacés...
- ▶ des « jeux » dangereux effectués sous la
contrainte.



Shutterstock

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

Le harcèlement moral

- ▶ Verbal
- ▶ Psychologique
- ▶ Sexuel



<http://makingitbetter-cms.tv/elementary-bullying/>

Cela peut être :



- ▶ l'utilisation de surnoms dévalorisants,
- ▶ des moqueries, insultes, menaces,
- ▶ des humiliations, du chantage,
- ▶ des propagations de rumeurs,
- ▶ des enfermements dans une pièce,
- ▶ des pratiques de discrimination et d'exclusion.

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

Le cyberharcèlement

Le « **cyberharcèlement** » est le fait de nuire à une personne en utilisant **internet et les nouvelles technologies de la communication** (jeux, blogs, e-mail, réseaux sociaux, téléphones portables, ...).

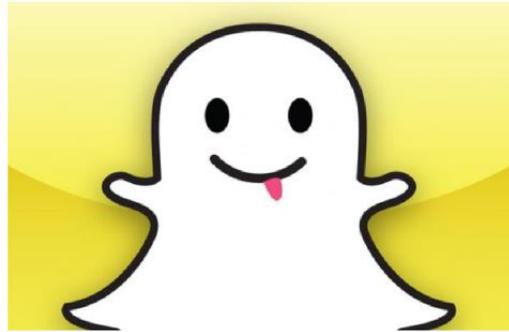
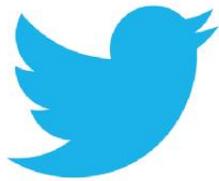


phillycyberbullyingwordpress

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

académie
Normandie
GAPASE
Groupe Académique de Prévention et
d'Appui à la Sécurisation des Établissements



NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020



GAPASE

Groupe Académique de Prévention et
 d'Appui à la Sécurisation des Etablissements

Les conséquences du harcèlement

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  3020

Conséquences pour les élèves

Les conséquences psychologiques, sociales, scolaires et physiques, à court et à long terme, pour la victime comme pour l'agresseur, peuvent être graves :

- Décrochage scolaire,
- Absentéisme, désocialisation,
- Somatisations diverses,
- Anxiété, dépression, conduites autodestructrices, voire suicidaires

La peur est omniprésente : loi du plus fort, loi du silence



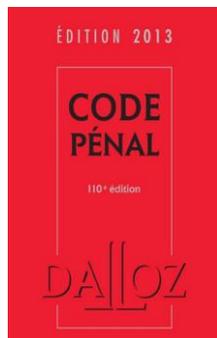
NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

académie
Toulouse
GAPASE
Groupe Académique de Prévention et
d'Appui à la Sécurisation des Établissements

Les sanctions pénales

A partir de 13 ans, un mineur est responsable de ses actes et de ses dires !



- ▶ Injure à caractère public **12000 € d'amende** *Loi du 29 juillet 1881*
- ▶ Discrimination **45000 € et 3 ans de prison** *Art: 225-1 du CP*
- ▶ Diffamation **12000 € d'amende** *Loi du 29 juillet 1881*
- ▶ Racket **100000 € et 7 ans de prison** *Art: 312-1 du CP*
- ▶ Incitation au suicide **45 000€ et 3 ans de prison** *Art:223-13 CP*

Loi du 4 août 2014

- ▶ Délit de harcèlement moral **1 an de prison et 15000 € d'amende** *Art: 222-33-2-2*

Circonstances aggravantes :

- Sur mineur de moins de 15 ans **2 ans et 30000 € d'amende**
- Sur les réseaux sociaux **3 ans de prison et 45000€ d'amende**

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  3020

Enjeux pour l'établissement

Détecter et prendre en charge pour éviter :

- l'absentéisme et le décrochage scolaire,
- l'atteinte à la santé physique, psychologique et sociale des élèves,
- la dégradation du climat scolaire,

► Un phénomène complexe nécessitant **une analyse fine des situations et des personnels formés** aux méthodes de prise en charge



NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE ☎ 3020

académie
Toulouse



GAPASE
Groupe Académique de Prévention et
d'Appui à la Sécurisation des Etablissements

Lutter contre le harcèlement

Une approche systémique

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  3020

Agir pour prévenir le harcèlement



<http://www.ouest-france.fr>



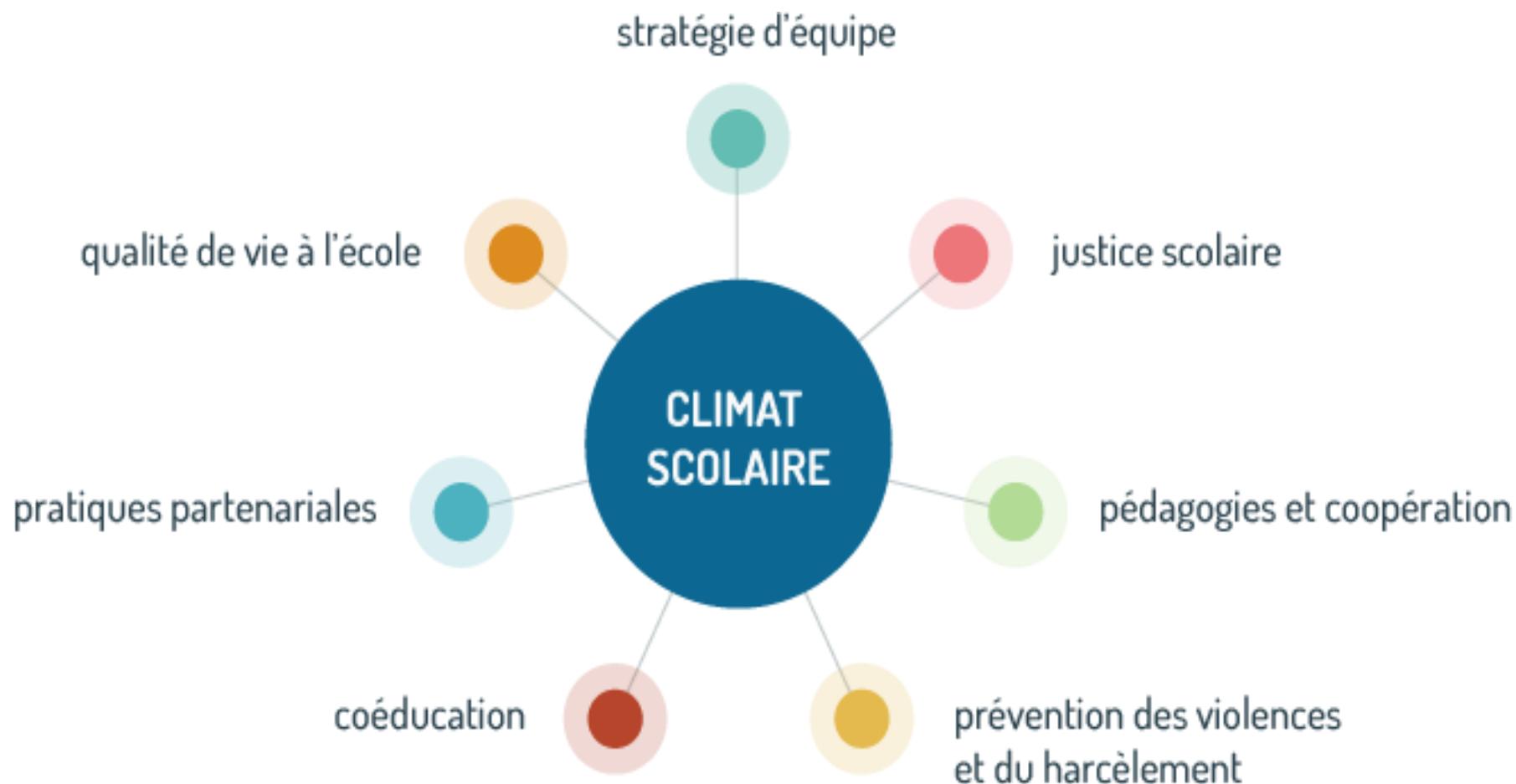
<http://www.contrepoints.org>

- ▶ Etablir un bon climat scolaire,
- ▶ Mettre en place des règles claires,
- ▶ Faire participer et impliquer les parents,
- ▶ Mettre en place des lieux de parole dans l'établissement,
- ▶ Faire émerger des pratiques collaboratives régulières entre enfants et travailler sur l'empathie dès le plus jeune âge,
- ▶ Inscrire les actions dans la durée.

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  3020

7 facteurs Favorables au climat scolaire



NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

PLAN DE PRÉVENTION DANS LE CADRE DU COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET LA CITOYENNETÉ (CESC)

QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

LES INCONTOURNABLES

- ➔ Savoir accueillir les nouveaux arrivants
- ➔ Organiser des événements collectifs
- ➔ Surveiller les espaces communs (cour de récréation, couloirs, sanitaires, installations sportives...)

ACTIONS AU CHOIX

- > Journée de prérentrée
- > Journée d'intégration
- > Rituels d'accueil dans la classe
- > Espace d'écoute
- > Aménagement des espaces de la cour

JUSTICE SCOLAIRE

LES INCONTOURNABLES

- ➔ Mettre en place des règles claires appliquées par tous (adhésion de tous les adultes)
- ➔ Faire participer les élèves à l'élaboration des règles
- ➔ Respecter les principes généraux du droit (individualisation de la sanction...)

ACTIONS AU CHOIX

- > Conseil coopératif en primaire
- > Réunion avec les délégués
- > Mobilisation des conseils à la vie collégienne et lycéenne

PARTENARIAT

LES INCONTOURNABLES

- ➔ Connaître et diffuser aux équipes les ressources locales, académiques, départementales et nationales
- ➔ Organiser des réunions partenariales autour du règlement intérieur
- ➔ Organiser les circuits d'information avec les partenaires
- ➔ S'appuyer sur les partenaires pour le traitement (prise en charge individuelle)

ACTIONS AU CHOIX

- > Proposer des actions partenariales en lien avec les associations, la police, les collectivités
- > Inviter les partenaires aux actions de sensibilisation, faire connaître les actions conduites par l'établissement...

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

STRATÉGIE D'ÉQUIPE

LES INCONTOURNABLES

- ➔ Sensibiliser tous les personnels (administratifs et techniques compris) régulièrement et sur le long terme
- ➔ Former des personnes ressources pour la prise en charge
- ➔ Formaliser le circuit d'information dans l'établissement

ACTIONS AU CHOIX

- > Conférence sur site
- > Formation de personnes ressources sur site
- > Organigramme connu de tous (équipe, élèves, parents),
- > Travail sur la communication interne...

COÉDUCATION

LES INCONTOURNABLES

- ➔ Communiquer sur le harcèlement en direction des parents d'élèves
- ➔ Savoir accueillir la parole des parents de l'élève victime ou auteur
- ➔ Suivre les situations de harcèlement avec un retour régulier aux parents

ACTIONS AU CHOIX

- > Courrier
- > Mention sur le site Web
- > Café des parents
- > Liens avec les maisons de quartier
- > Rencontre avec les parents délégués
- > Présentation de projets d'élèves aux parents...

DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

LES INCONTOURNABLES

- ➔ Sensibiliser les élèves de façon régulière et sur le long terme
- ➔ Motiver les élèves par des actions concrètes

ATTENTION : un plan qui ne repose que sur des actions conduites par les élèves pour les élèves (*peer to peer*) est contreproductif

ACTIONS AU CHOIX

- > Séances de sensibilisation
- > Création d'affiches, de vidéos, blogs, webradios, cafés-débats
- > Formation d'élèves ambassadeurs contre le harcèlement
- > Lien avec les programmes (sciences, français, histoire...)

PLAN DE PRÉVENTION DANS LE CADRE DU COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET LA CITOYENNETÉ (CESC)

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

PREVENIR : outils disponibles en ligne

Ressources : nonauharcelement.education.gouv.fr

- Un guide « **Que faire dans mon école contre le harcèlement?** »: sensibiliser, former, prévenir, prendre en charge
- Un guide « **Que faire dans mon collège, mon lycée?** »
- Un guide sur la **cyberviolence**
- Un **guide de débat** pour animer des séquences en classe
- 10 dessins animés** réalisés par l'association « Les Petits Citoyens » **accompagnés d'un guide pédagogique thématique** (racket, loi du silence, etc.) offrant des bases théoriques aux professionnels et des pistes d'actions dans les classes
- Des dizaines de vidéos et d'affiches** suite au prix « mobilisons-nous ... »
- Les **3 vidéos de campagne** : les claques, les injures, les rumeurs accompagnées de guides pédagogiques
- Des **ressources académiques mutualisées**

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

Traiter le harcèlement



- ▶ Savoir écouter,
- ▶ Repérer les enfants isolés, en difficulté,
- ▶ S'interposer en tant qu'adultes,
- ▶ Distinguer les conflits du harcèlement,
- ▶ Mutualiser la prise en charge et faire circuler l'information,
- ▶ Prendre des mesures pour assurer la sécurité de l'élève

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

Détecter les situations à risque

- Déséquilibre entre groupes d'élèves : rapports de force au détriment des moins populaires
- Élèves isolés, moqués, en retrait par rapport aux autres
- Elèves dont les affaires sont dégradées, perdues, oubliées
- Changement d'attitude (agressivité, tristesse, repli sur soi)
- Baisse des résultats
- Absentéisme et plaintes somatiques

<http://mazemag.fr>



NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  3020

Comment mieux identifier une situation de harcèlement ?

Utilisation de la grille de signaux faibles (cf. protocole)

Au collège – au lycée

Hors de la classe (récréation - pause méridienne- couloirs- sanitaires)

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève qui s'isole		
Élève isolé		
Elève moqué et/ou insulté (surnom...)		
Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...		
Elève bousculé dans les rangs		
Elève qui conserve ses affaires avec lui par crainte de vol ou de dégradation		
Elève dont le casier est souvent « dégradé » ou « forcé »		
Affaires scolaires et/ou personnelles abimées/ cachées / volées		
Collégien qui se fait voler ses bonbons		
Cible de jeux dangereux		
Cible de jets d'objets (ballon...)		
Elève cherchant la compagnie des adultes sans leur parler nécessairement (passe souvent devant la vie scolaire)		
Elève impliqué dans des conflits dont il sort souvent « perdant »		
Elève qui subit un déshabillage, des caresses ou des baisers forcés		
Elève qui se réfugie souvent dans les sanitaires pendant les pauses (pour s'y « cacher »)		

Différents items :

Hors de la classe

Au restaurant scolaire

Sur le trajet domicile-établissement et /ou aux abords

Dans la classe

Sorties et voyages scolaires

A la maison

Comment mieux identifier une situation de harcèlement ?

Utilisation de la grille de signaux faibles (cf. protocole)

NON AU HARCÈLEMENT

À l'école

Dans la cour de récréation/ les sanitaires

Signaux faibles	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent
Élève isolé		
Élève moqué et/ou insulté (surnom...)		
Élève agressé physiquement : croche-pied, tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...		
Élève qui se fait voler son goûter		
Cible de jeux dangereux		
Cible de jets d'objets (ballon...)		
Se rapproche des adultes sans leur parler nécessairement, cherche leur compagnie		
Impliqué dans des conflits, mais est souvent « perdant »		
Affaires scolaires abîmées		
Cartable caché, dégradé		
Vêtements perdus ou oubliés		
Élève qui subit un déshabillage ou des baisers forcés		
Élève qui est souvent aux sanitaires pendant les pauses (pour s'y « cacher »)		
Élève qui n'ose pas se rendre aux sanitaires (par peur)		
Élève enfermé dans les sanitaires par d'autres élèves		
Élève victime de voyeurisme, parfois filmé, dans les toilettes et dont l'image est ensuite éventuellement diffusée ou montrée		

NON AU HARCÈLEMENT

À la cantine

Élève filmé, photographié à son insu		
Élève qui demande fréquemment à ne pas aller en récréation pour lire		
Élève qui apporte par exemple des sucreries à l'école pour les partager systématiquement avec les autres		

Signaux faibles	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent
Mange seul		
Mange en groupe, mais se fait voler une partie de son déjeuner : dessert, fromage, pain		
Victime de jets de nourriture		
Élève qui renverse son plateau suite à un croche-pied		
Eau renversée sur le plateau, sel ou pain dans la verre d'eau...		
Les autres élèves se lèvent ou changent de place quand il/elle s'installe près d'eux		

Différents items :

Dans la cour de récréation-les sanitaires

A la cantine

Sur le trajet domicile-école et /ou aux abords

Dans la classe

Sorties et voyages scolaires

A la maison

Savoir écouter

Seuls 5% des élèves victimes de harcèlement en parlent à un adulte.

Se mettre à l'écoute d'un élève victime nécessite des précautions:

- Il sera sensible aux mots et au ton employés car il se sent mal : **impuissance, sentiment de culpabilité, honte.**
- Il a besoin d'être **rassuré** et **encouragé**
- Il a besoin que l'on assure sa **sécurité**

Eviter de le mettre en échec en lui donnant des conseils d'adulte qu'il ne peut pas mettre en application



NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  3020

Résistances et pièges

Nos représentations influencent notre discernement :

- « Tel élève ne peut pas être harceleur car il est bon élève »
- « J'ai interrogé les élèves incriminés et ils nient »
- « Les parents de l'élève victime sont agressifs envers l'école »
- « Celui-là, ce n'est pas le dernier à embêter les autres »
- « Ils sont amis, ils sont toujours ensemble »
- « Ce ne sont que des chamailleries »

<http://mazemag.fr>



NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

Prendre en charge le harcèlement

Une rubrique « Que faire ? Qui contacter ? » sur le site internet

–Un numéro d'appel **3020**

–Un **protocole** de prise en charge pour les professionnels

–Des **fiches conseils** pour les parents, témoins et victimes



Un réseau de référents académiques et départementaux

–Appui aux écoles et établissements

–Gestion du numéro vert académique « stop harcèlement »

–Mise en place d'actions de prévention et de formation en académie

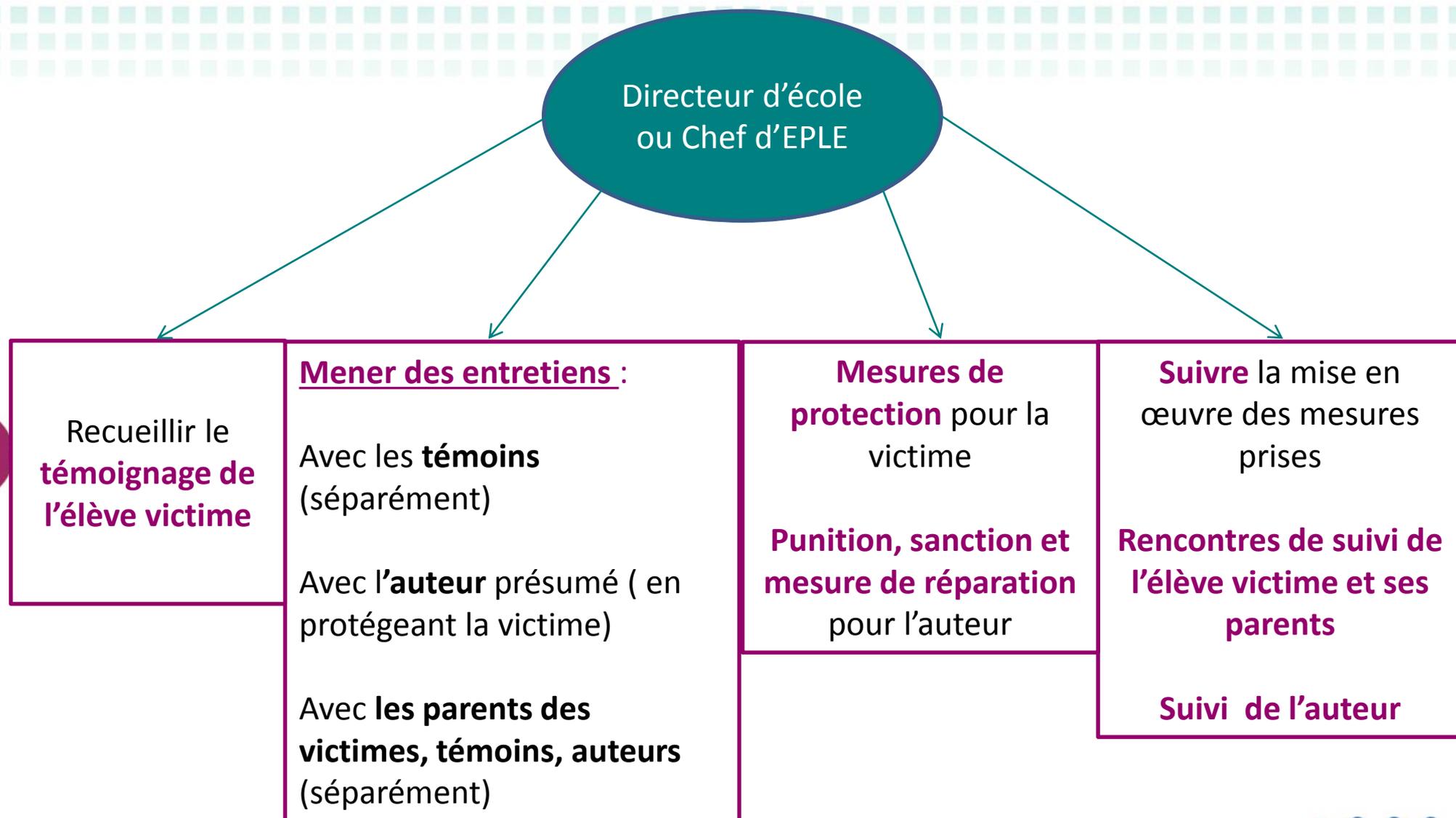
–Gestion du prix « mobilisons-nous » contre le harcèlement en académie

–Remontées de ressources et projets académiques

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE **3020**

Protocole de traitement



NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

Un réseau de référents académiques et départementaux

Procédure départementale

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  3020

Des outils concrets pour vous aider, vous informer, vous conseiller :

En cas de harcèlement :

Un numéro d'appel national gratuit : **3020**

(ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h sauf jours fériés)

Un site internet : www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

En cas de cyberharcèlement :

Un numéro d'appel gratuit Net Ecoute : **0800 200 200**

(ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h)

Deux sites internet : www.e-enfance.org et www.netecoute.fr

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  **3020**

Vos interlocuteurs

► Dans l'établissement :

Les référents désignés

► Référent académique :

Tony Derebergue - **02 32 08 93 16** (ligne dédiée)

► Référents départementaux :

76 – Sandrine Vilmus, Armelle Pizigo et Laure Delbeke

27 – Olga Antunes, Mylène Danous et Charline Potin

► L'équipe mobile de sécurité (GAPASE) :

csr@ac-rouen.fr / gapase-evreux@ac-rouen.fr

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE **3020**

Une amorce de changement

En 2016, l'enquête internationale HBSC montre une diminution des violences et du harcèlement entre 2010 et 2014 :

- Le nombre de victimes a diminué de 15% au collège, surtout en classe de 6^{ème} (-33%)
- Le nombre d'auteurs a baissé de 30% (filles et garçons)

93% des collégiens (2013) et 94% des lycéens (2015) se sentent bien dans leur établissement

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  3020